



LA CRAU

Le dispositif « Ardan » présenté aux entreprises

Gagner la bataille de l'emploi sur le terrain des entreprises, tel est l'objectif des différents dispositifs mis en place par la région Sud. C'est pourquoi jeudi soir, des dirigeants d'entreprises de l'association "La Crau Pole" recevaient la visite de Nathalie Bernard, chargée de mission pour la Région sur le Var, et Laure Verger, du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), venues leur présenter le dispositif "Ardan" (Action régionale pour le développement d'activités nouvelles). Ce dernier est proposé à la fois aux PME et TPE de moins de 50 salariés souhaitant concrétiser un projet en intégrant un collaborateur sur des fonctions nouvelles, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi désirant mettre en œuvre un projet au sein d'une petite entreprise. "Ardan" est cofinancé par les pouvoirs publics et l'entreprise bénéficiaire de l'aide. Le demandeur est accompagné par le CNAM sur un parcours de formation de 14 jours lui permettant de développer des compétences directement transférables au projet de l'entreprise qui, pour sa part, veut



Le président de La Crau Pole **Laurent Falaize** (à droite), et le maire **Christian Simon** (à gauche), ont rappelé leur attachement à la lutte pour l'emploi avant de laisser la parole à Nathalie Bernard et Laure Verger. (Photos Y. S.)

développer une nouvelle activité qu'elle souhaite structurer et pérenniser. Le demandeur devient ainsi le "pilote" du projet, dans le cadre d'un stage rémunéré de six mois avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle

« 70 % des stages débouchent sur un emploi »

Au terme des six mois, outre la délivrance d'une certification professionnelle, un bilan est effectué afin d'estimer le caractère probant de l'expérience : « Bien qu'il n'y

proposent un contrat d'embauche au stagiaire qu'elles ont elles-même incubé », précise Nathalie Bernard. Un point important à souligner est que ce programme n'est pas adapté à des fonctions de simple exécution, le but étant de développer un nouveau pan de l'activité de l'entreprise. A cet égard, la dimension de projet est essentielle et suppose du contenu et une relative autonomie du "pilote". Mais, si le dispositif ne s'applique que sur des postes à responsabilités, le profil des bénéficiaires n'est pas figé. Si 80 % ont un niveau bac+2, l'on peut trouver des autodidactes ou des personnes à l'expérience professionnelle avérée. **Y. S.**

ait pas d'obligation d'embauche, l'on constate que 70 % des entreprises concernées



Nathalie Bernard et Laure Verger ont également évoqué tous les dispositifs d'aide de la Région, lesquels englobent toutes les catégories d'entreprises.